



**Demande de réduction du délai permettant une remise de diacétylmorphine
(art. 13 al. 4 OASTup)¹
(à envoyer uniquement à hegebe@hin.ch)**

Indications concernant la demande de réduction du délai permettant une remise de diacétylmorphine (art. 3e al. 3 LStup, art. 10ss OASTup)

Nom et prénom du patient :

Date de naissance :

Adresse du patient :

En possession d'une autorisation délivrée au patient au sens de l'art. 21 OASTup valable jusqu'au :

En traitement depuis le :

L'institution de traitement :

Nom et prénom du médecin responsable prescripteur :

Demande une réduction du délai de 6 mois permettant la remise à l'emporter selon les art. 13 al. 3 et 4 OASTup pour les raisons suivantes :

Estime que le patient présente un état sanitaire et social suffisamment stabilisé et que le risque d'abus est très faible pour les raisons suivantes :

La remise devrait avoir lieu selon les modalités suivantes (lieu de la remise, nombres de doses journalières remises, organisation de contacts réguliers avec le patient) :

¹ Ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants (RS 812.121.6)

Médecin traitant de l'institution de traitement :

.....

Date : **Tampon et signature :**

.....
→ La signature certifie l'exactitude des indications ci-dessus